

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE
LA HAUTE-CÔTE-NORD

Les Escoumins, le 5 février 2021.

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Côte-Nord, tenue le vendredi 5 février 2021 à 8 h 30, par visioconférence, sous la présidence de M^{me} Micheline Anctil, mairesse de la Ville de Forestville et préfet de comté.

Sont présents les conseillers de comté suivants :

M.	Francis Bouchard	Les Bergeronnes
M ^{me}	Lise Boulianne	Sacré-Coeur
M.	Charles Breton	Tadoussac
M.	André Desrosiers	Les Escoumins
M.	Richard Foster	Forestville
M ^{me}	Marie-France Imbeault	Colombier
M.	Donald Perron	Longue-Rive
M.	Gontran Tremblay	Portneuf-sur-Mer

Assistent également à cette séance :

M.	Kevin Bédard	Directeur du Service de l'aménagement du territoire et directeur général et secrétaire-trésorier adjoint
M ^{me}	Claudine Dufour	Adjointe administrative
M.	Paul Langlois	Directeur général et secrétaire-trésorier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance, vérification du quorum et mot du préfet;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Acquisition d'équipements informatiques;
4. Affaires nouvelles;
5. Période de questions;
6. Fermeture de la séance.

Ouverture de la séance

Puisqu'il n'est pas possible de se réunir dans la salle du conseil en raison du non-respect des directives de distanciation physique actuelles énoncées par la Direction de la santé publique, le conseil siège à huis clos, par visioconférence. Les journalistes du territoire assistent à la séance par visioconférence.

Considérant la présence de tous les membres du conseil, Madame Micheline Anctil, préfet de comté, constate que les règles prévues à l'article 152 du *Code municipal du Québec* s'appliquent pour la tenue de la présente séance extraordinaire. Elle déclare la séance ouverte.

RÉSOLUTION 2021-02-030

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 157 du *Code municipal du Québec* pour la tenue d'une séance extraordinaire;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur André Desrosiers, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE les membres du conseil renoncent aux formalités prescrites par la loi pour la tenue d'une séance extraordinaire et consentent à prendre en considération l'ordre du jour présenté ci-avant.

RÉSOLUTION 2021-02-031

Acquisition d'équipements informatiques

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet d'actualisation de son système téléphonique, la MRC a demandé un rapport diagnostic de son réseau informatique et de ses composantes;

CONSIDÉRANT QUE ce rapport recommande le remplacement des serveurs informatiques, de certaines licences pour serveurs ainsi que de composantes dans le but de répondre à ses besoins actuels et futurs;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit de façon urgente remplacer les serveurs, les accessoires et les équipements requis qui assurent les opérations informatiques de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE la MRC entend combler cette urgence par une entente avec Services Info-Comm;

CONSIDÉRANT QUE cette entente vise l'acquisition des serveurs et accessoires requis pour actualiser le réseau informatique de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la commande des équipements requis doit se réaliser dans les plus brefs délais afin de planifier l'installation de ceux-ci pour la fin du mois de février;

CONSIDÉRANT QUE l'entente contractuelle de gré à gré avec Info-Comm ne devrait pas dépasser les trente mille dollars;

EN CONSÉQUENCE, il est dument proposé par le conseiller de comté, Monsieur Francis Bouchard, appuyé par la conseillère de comté, Madame Lise Boulianne, et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise la direction générale à procéder auprès de l'entreprise Services Info-Comm de la Malbaie, à l'acquisition de serveurs et accessoires informatiques, ainsi que des licences requises pour actualiser le réseau informatique de la MRC, pour un montant maximal de 30 000 \$ excluant les taxes applicables.

RÉSOLUTION 2021-02-032

Fermeture de la séance

Il est dument proposé par la conseillère de comté, Madame Marie-France Imbeault, appuyé par le conseiller de comté, Monsieur Charles Breton, et unanimement résolu :

QUE la présente séance soit et est fermée.

Fermeture de la séance à 8 h 41.

PAR LES PRÉSENTES, JE, MICHELINE ANCTIL, PRÉFET, APPROUVE TOUTES LES
RÉSOLUTIONS CONTENUES DANS LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL.

Micheline Anctil
Préfet de comté

Paul Langlois
Directeur général et
secrétaire-trésorier